

RESPONSABLE TECHNIQUE D'EXPLOITATIONS SONORES

Marché Compétences Professionnelles : année 2025-2026

PRESENTATION DU METIER / DES METIERS VISES

✓ **Domaine :**

323 : Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

✓ **Code-s ROME :**

L1508 : Prise de son et sonorisation

✓ **FORMACODE-s :**

46236 : Son

✓ **Métier : descriptif et cadre du métier**

Le responsable technique d'exploitations sonores est capable d'identifier les différents facteurs influençant la qualité d'un enregistrement : performances du musicien, acoustique de la pièce, qualité du préampli, ainsi que la qualité et le positionnement des micros. Cela nécessite d'élaborer une stratégie de captation sonore adaptée à chaque situation et une parfaite maîtrise du matériel utilisé, y compris la console numérique. Il maîtrise les différentes techniques de prise de son, adaptées aux types d'instruments (électriques, batterie, etc.).

En studio, il enregistre les musiciens ensemble ou séparément. Il gère toutes les ressources d'un studio d'enregistrement : cabine, régie, gestion, utilisation et entretien du matériel, ainsi que l'utilisation de la console numérique. Il réalise des mixages multipistes en enregistrant et réenregistrant plusieurs sources sonores, simultanément ou successivement. Ce procédé est utilisé pour enregistrer plusieurs musiciens (ou groupes de musiciens) séparément, un chanteur, et pour corriger ou améliorer les interprétations par de nouvelles prises, sans reprendre l'ensemble.

Dans le cadre de spectacles vivants, le responsable technique doit s'assurer d'une restitution sonore optimale de la scène vers le public, ainsi que du son retour pour permettre aux musiciens de s'entendre mutuellement. Il supervise l'installation de l'ensemble des appareils de sonorisation, y compris la console numérique, conformément aux instructions et attentes de l'organisateur de l'événement.

✓ **Les emplois / débouchés :**

Types d'emplois :

- Régisseur son
- Ingénieur du son
- Technicien sonorisation
- Technicien studio
- Technicien radio

Secteurs d'activités :

- Studio d'enregistrement et/ou de postproduction
- Spectacle vivant (théâtres, salles de concert, événement)
- Plateau TV/radio

- ✓ **Poursuites de formation :**
Ecoles / Université de son et audiovisuel
Formation complémentaire dans les métiers du son (Directeur Technique, chargé de production, formateur ou consultant dans les métiers du son etc...)

PUBLICS

- ✓ Toute personne désireuse d'exercer dans les métiers du son, ou de poursuivre un cursus scolaire dans ce domaine (régisseur, ingénieur du son, machiniste, beatmaker, etc..)

PRE-REQUIS

- ✓ **Diplôme obligatoire et ou concours**
Être titulaire du baccalauréat ou équivalent
- ✓ **Conditions particulières**
 - Maîtriser les bases de l'informatique : enregistrement de fichiers, création de dossiers et navigation interne.
 - Manifester un intérêt pour le monde du spectacle et du son
 - Justifier d'un projet professionnel

CONTENUS de la formation

- ✓ **Matières**
 - MAO Théorie et pratique
 - Montage sonore
 - Remix
 - Mixage multipiste
 - Intégration de bande sonore

 - Sonorisation théorie et pratique
 - Récupérer et redistribuer des signaux sonores
 - Configurer une installation
 - Manipuler une console numérique

 - Techniques du studio théorie et pratique
 - Exploiter les ressources d'un studio
 - Enregistrer des instruments
 - Mixage multipiste
 - Export vers un stem audio
- ✓ **Modules**
 - Théorie du son
 - Techniques de la MAO
 - Théorie de l'informatique
 - Sonorisation
 - Techniques du studio
 - Mathématiques appliquées
 - Electroniques / électricités
 - Anglais technique
 - Sécurité

DEROULEMENT DE LA FORMATION

- ✓ **Lieu de formation**
EANIS Espace des Arts Numériques de l'Image et du Son
Centre Commercial Le Merlan
Avenue Prosper Mérimée
13014 Marseille

- ✓ **Dates**
Du 20/10/2025 au 26/06/2026

- ✓ **Durée (Heures Centre / Entreprise)**
1120 heures dont 910 en centre et 210 en entreprise soit 35 heures par semaine.

- ✓ **Modalité (distanciel/présentiel)**
Formation en présentiel

- ✓ **Conditions particulières (stage obligatoires, rattrapage des heures non effectuées)**
Stage obligatoire
Seuls les stagiaires ayant réalisés un minimum de 80 % d'heures de présence effectives en centre seront habilités à passer le test d'évaluation final

CONDITIONS D'ADMISSION à la formation

- ✓ **Tests d'entrée et entretien pédagogique**
 - Epreuves écrite (Son / Informatique / Electronique)
 - Epreuves pratique (Aptitudes informatiques obligatoire)
 - Entretien avec le conseil pédagogique (présentation du projet professionnel et validation des prérequis)

- ✓ **Procédure d'inscription**
Transmission du dossier de candidature par mail ou courrier (dossier téléchargeable sur notre site internet)
Éléments constitutifs du dossier de dossier de candidature :
 - Fiche de prescription
 - Copie du/des derniers diplômes (apporter l'original lors de l'entretien pour vérification)
 - CV
 - Lettre de motivation
 - Copie pièce d'identité
 - Attestation de sécurité sociale
 - Photo d'identité

CONDITIONS PARTICULIERES

Faire preuve d'assiduité et de ponctualité.

Avoir une bonne conscience professionnelle.

Le métier de responsable technique d'exploitations sonores demande de la maîtrise, des conditions techniques et des conditions professionnelles irréprochables.

LIEU ET MODALITES D'INSCRIPTION

- ✓ **Coordonnées**
EANIS Espace des Arts Numériques de l'Image et du Son
Centre Commercial Le Merlan
Avenue Prosper Mérimée
13014 Marseille

☎ : 04.91.67.20.27

E-mail : contact@eanis.net

✓ **Date limite dépôt de dossier**

1 mois avant le début de la formation

✓ **Dates des informations collectives**

Des informations collectives auront lieu à 10h aux dates suivantes :

- 13/08/2025
- 20/08/2025
- 27/08/2025
- 03/08/2025
- 10/09/2025
- 16/09/2025

✓ **Référents formations**

Patrick JEANNETTE (Directeur)

Thomas MASSIA (Responsable pédagogique)